

**Avis d'affichage relatif à la publicité des actes**

Conformément aux dispositions légales relatives à l'information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration, la liste suivante des délibérations du Bureau syndical du PETR examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet du PETR <https://bande-rhenane-nord.fr>

**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**BUREAU DU PETR DE LA BANDE RHENANE NORD**  
**SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

**Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

**Membre excusé : /**

**Autres personnes présentes :**

AID Observatoire : Nicolas STACHNICK

Atelier des Territoires : Claude MAURY

VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Le Bureau du PETR a examiné les délibérations suivantes :

	<b>Objet</b>	<b>Résultat du vote</b>
<b>1</b>	<b>Désignation du secrétaire de séance</b>	Serge SCHAEFFER, désigné secrétaire de séance à l'unanimité
<b>2</b>	<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024</b>	Unanimité

Les délibérations sont consultables sur le site internet du PETR : <https://bande-rhenane-nord.fr>

Les personnes intéressées peuvent consulter le registre des délibérations sur demande auprès du secrétariat du PETR – 1A, route de Herrlisheim à Drusenheim 03 88 06 74 32.

Le Président,

  
Denis HOMMEL

